

bouteille... mais si vous aviez besoin de vingt-cinq mille francs... je vous les prêterais... sur mes premiers loyers, ajouta-t-il.

— Thuillier, j'ai une corde autour du cou ! s'écria Théodore. Depuis que je suis avocat, je dois des lettres de change... Mais... motus !... dit Théodore, effrayé lui-même d'avoir laissé partir le secret de sa situation. Je suis entre les pattes de coquins... je veux les rouer...

CHAPITRE XVIII DIABLES CONTRE DIABLES !

En disant son secret, Théodore avait eu deux motifs ; éprouver Thuillier, prévenir un coup funeste qui pouvait lui être porté dans la lutte sourde et sinistre depuis longtemps prévue. Deux mots vont expliquer son horrible situation. Au milieu de sa profonde misère, il n'y eut que Cérezet qui vint le voir dans une mansarde, où, par un grand froid, il était couché, faute d'habits. Il n'avait plus qu'une chemise sur lui. Depuis trois jours il vivait d'un pain, en coupant des morceaux avec une certaine discrétion, et il se demandait : « Que faire ? » au moment où son ancien protecteur se montra, sortant de prison et gracié. Quant aux projets que ces deux hommes firent devant un feu de coterets, l'un enveloppé de la couverture de son hôte, l'autre de son infamie, il est inutile de les rapporter. Le lendemain, Cérezet qui, dans la matinée, avait rencontré Dutocq, apportait un pantalon, un gilet, un habit, un chapeau, des bottes achetées au temple, et il emmena Théodore pour lui donner à dîner. Le provençal mangea chez Pinson, rue de l'Ancienne-Comédie, la moitié d'un dîner qui coûta quarante-sept francs. Au dessert, entre deux vins, Cérezet dit à son ami :

— Veux-tu me signer pour cinquante mille francs de lettres de change en te donnant la qualité d'avocat ?...

— Tu n'en ferais pas cinq mille francs... dit Théodore.

— Cela ne te regarde pas ; tu les paieras intégralement ; c'est notre part, à monsieur qui te régale et à moi, dans une affaire où tu n'as rien à risquer, mais où tu auras le titre d'avocat, une belle clientèle et la main d'une fille de l'âge d'un vieux chien et riche d'au moins vingt à trente mille francs de rente. Ni Dutocq, ni moi, nous ne pouvons l'épouser ; nous devons t'équiper, te donner

l'air d'un honnête homme, te nourrir, te loger, te mettre dans tes meubles... Donc, il nous faut des garanties. Je ne dis pas cela pour moi, je te connais ; mais pour monsieur, de qui je serai le prénom... Nous t'équipons en corsaire, quoi, pour faire la traite des blanches. Si nous ne capturons pas cette dot-là, nous passerons à d'autres exercices... Entre nous, nous n'avons pas besoin de prendre les choses avec des pincettes, c'est clair... Nous te donnerons les instructions, car l'affaire doit être prise en longueur ; il y aura du tirage, quoi ! Voilà ! j'ai des timbres...

— Garçon, une plume et de l'encre, dit Théodore.

— J'aime les gens comme ça ! s'écria Dutocq.

— Signe : Théodore de la Peyrade, et mets toi-même : avocat, rue Saint-Dominique d'Enfer ; sous les mots, *accepté pour dix mille* : car nous daterons, nous ne te poursuivrons, tout cela secrètement, afin d'avoir sur toi prise de corps. Les armateurs doivent avoir leurs sûretés quand le capitaine et le brick sont en mer.

Le lendemain de sa réception, l'huissier de la justice de paix rendit le service à Cézizet de faire les poursuites en secret ; il venait le soir voir l'avocat, et tout fut mis en règle sans aucune publicité. Le tribunal de commerce rend cent de ces jugements-là par séance. On connaît la rigidité des règlements du conseil de l'ordre des avocats du barreau de Paris. Ce corps et celui des avoués exerce une discipline sévère sur ses membres. Un avocat susceptible d'aller à Clichy serait rayé du tableau. Donc, Cézizet, conseillé par Dutocq, avait pris contre leur mannequin les seules mesures qui pussent leur assurer à chacun vingt-cinq mille francs dans la dot de Céleste. En signant ces titres, Théodore n'avait vu que sa vie assurée et la possibilité de faire quelque chose ; mais à mesure que l'horizon s'éclaircissait, à mesure qu'en jouant son rôle, il montait d'échelons en échelons à une position de plus en plus élevée sur l'échelle sociale, il rêvait à se débarrasser de ses deux associés. Or, en demandant vingt-cinq mille francs à Thuillier, il espérait traiter à cinquante pour cent le rachat de ses titres avec Cézizet. Malheureusement, cette infâme spéculation n'est pas un fait exceptionnel ; elle a lieu trop souvent dans Paris sous des formes plus ou moins aiguës pour que l'historien la néglige dans une peinture exacte et complète de la société. Dutocq, libertin fieffé, devait encore vingt mille francs sur sa charge, et dans l'espérance du succès, il espérait, en termes familiers, allonger la

courroie jusqu'à la fin de l'année 1840. Jusqu'alors, aucun de ces trois personnages n'avait bronché ni rugi. Chacun sentait sa force et connaissait le danger. Egale était la défiance, égale l'observation, égale l'apparente confiance, également sombres le silence ou le regard, quand de mutuels soupçons fleurissaient à la surface des joues ou dans le discours. Depuis deux mois surtout, la position de Théodore acquérait une force de fort détaché. Dutocq et Cérizet tenaient sous leur esquif un amas de poudre, et la mèche était sans cesse allumée ; mais le vent pouvait souffler dessus, et le diable pouvait noyer la poudrière. Le moment où les animaux féroces vont prendre leur pâture a toujours paru le plus critique, et ce moment arrivait pour ces trois tigres affamés. Cérizet disait parfois à Théodore, par ce regard révolutionnaire que deux fois en ce siècle les souverains ont connu :

— Je t'ai fait roi, et je ne suis rien. C'est n'être rien que de n'être pas tout.

Une réaction d'envie allait son train d'avalanche en Cérizet. Dutocq se trouvait à la merci de son expéditionnaire enrichi. Théodore eût voulu brûler ses deux commanditaires et leurs papiers dans deux incendies. Tous trois s'étudiaient trop à cacher leur pensée pour ne pas les deviner. Théodore avait une vie de trois enfers, en pensant au dessous de cartes, à son jeu et à son avenir ! Son mot à Thuillier fut un cri de désespoir ; il jeta la sonde dans les eaux du bourgeois, et n'y trouva que vingt-cinq mille francs.

— Et, se dit-il, revenu chez lui, peut-être rien, dans un mois.

Il prit les Thuillier en une haine profonde. Mais il tenait Thuillier par un harpon entré jusqu'au fond de l'amour-propre avec l'ouvrage intitulé : *De l'impôt et de l'amortissement*, où il avait coordonné les idées publiées par *le Globe* saint-simonien, en les colorant d'un style méridional plein de force et leur prêtant une forme systématique. Les connaissances de Thuillier sur la matière avaient beaucoup servi Théodore. Il s'assit sur cette corde, et il résolut de combattre, avec une si pauvre base d'opération, la vanité d'un sot. Selon les caractères, c'est du granit ou du sable. Par réflexion, il fut heureux de sa confidence.

— En me voyant lui assurer sa fortune par la remise des quinze mille francs, au moment où j'ai tant besoin d'argent, il me regardera comme le Dieu de la probité.

Voici comment Claparon et Cérezet avaient amusé le notaire l'avant-veille du jour où le délai de la surenchère expirait. Cérezet, à qui Claparon donna le mot de passe et indiqua la retraite du notaire, alla lui dire :

— Un de mes amis, Claparon, que vous connaissez, m'a prié de venir vous voir ; il vous attend après-demain avec dix mille francs, le soir, où vous savez ; il a le papier que vous attendez de lui mais je dois être présent à la remise de la somme, car il m'est dû cinq mille francs... et je vous préviens, mon cher monsieur, que le nom de la contre-lettre est en blanc.

— J'y serai, dit l'ex-notaire.

Ce pauvre diable attendit jusqu'au lever du soleil, et l'un de ses créanciers, avec qui Cérezet s'entendit, moyennant le partage de la créance, le fit arrêter, et reçut six mille francs, montant de la dette.

— Voilà mille écus, se dit Cérezet, pour faire décamper Claparon.

Cérezet retourna voir le notaire et lui dit :

— Claparon est un misérable, monsieur, il a reçu quinze mille francs de l'acquéreur, qui va rester propriétaire... Menacez-le de découvrir à ses créanciers sa retraite, et d'une plainte en banqueroute frauduleuse, il vous donnera moitié.

Dans sa fureur, le notaire écrivit une lettre fulminante à Claparon. Claparon, au désespoir, craignit une arrestation, et Cérezet se chargea de lui procurer un passeport.

— Tu m'as fait bien des farces, Claparon, dit Cérezet ; mais écoute, tu vas me juger. Je possède pour tout bien mille écus... je vais te les donner ! Pars pour l'Amérique, et commence là ta fortune comme je fais la mienne ici...

Le soir, Claparon, déguisé par Cérezet en vieille femme, partit pour le Havre en diligence ; Cérezet se trouvait maître des quinze mille francs exigés par Claparon, et il attendit Théodore tranquillement, sans se presser. Cet homme, d'une intelligence vraiment rare, avait, sous le nom d'un créancier d'une somme de deux mille francs, un marchandeur qui ne devait pas venir en ordre utile, formé une surenchère, une idée de Dutocq qu'il s'était empressé de mettre à exécution. Il y voyait un supplément de sept mille francs à recevoir, et il en avait besoin pour ajuster une affaire absolument semblable à celle de Thuillier, indiquée par Claparon, que le malheur hébétait. Il s'agissait d'une maison,

sise rue Geoffroy-Marie, et qui devait être vendue pour une somme de soixante mille francs. Madame veuve Poiret lui offrait dix mille francs, le marchand de vin autant, et des billets pour dix mille francs. Ces trente mille francs, et ce qu'il allait avoir, joints à six mille francs qu'il possédait, lui permettaient de tenter la fortune, avec d'autant plus de raison que les vingt-cinq mille francs dus par Théodore lui paraissaient certains.

— Le délai de la surenchère est passé, se dit Théodore en allant prier Dutocq de faire venir Cérezet, si j'essayais de me débarrasser de ma sangsue ?...

— Vous ne pouvez pas traiter de cette affaire ailleurs que chez Cérezet, puisque Claparon y est, répondit Dutocq.

Théodore alla donc entre sept et huit heures au taudis du banquier des pauvres, que le greffier avait prévenu le matin de la visite de leur capital-homme. La Peyrade fut reçu par Cérezet dans l'horrible cuisine où se hachaient les misères, où cuisaienr les douleurs, et où ils se promenaient dans le sens de la longueur, absolument comme deux bêtes en cage, en jouant la scène que voici :

— Apportes-tu les quinze mille francs ?

— Non, mais je les ai chez moi.

— Pourquoi pas dans ta poche ? demanda très-aigrement Cérezet.

— Tu vas le savoir, répondit l'avocat qui, de la rue Saint-Dominique à l'Estrapade, avait pris son parti. Ce provençal, en se retournant sur le gril où l'avaient mis ses deux commanditaires, eut une bonne idée qui scintilla du sein des charbons ardents. Le péril a ses lueurs. Il compta sur la puissance de la franchise qui remue tout le monde, même un fourbe. On sait gré presque toujours à un adversaire de se mettre nu jusqu'à la ceinture dans un duel.

— Bon ! dit Cérezet, les farces commencent.

Ce fut un mot sinistre qui passa tout entier par le nez en y prenant une horrible accentuation.

— Tu m'as mis dans une position magnifique, et je ne l'oublierai jamais, mon ami, reprit Théodore avec émotion.

— Oh ! comme c'est ça !... dit Cérezet.

— Ecoute-moi ; tu ne te doutes pas de mes intentions ?

— Oh si !... répliqua le prêteur à la petite semaine.

— Non.

— Tu ne veux pas lâcher les quinze mille...

Théodore haussa les épaules et regarda fixement Cérizet qui, saisi de ces deux mouvements, garda le silence.

— Vivrais-tu dans ma position, en te sachant sous un canon chargé à mitraille, sans éprouver le désir d'en finir ?... Ecoute-moi bien. Tu fais des commerces dangereux, et tu serais heureux d'avoir une solide protection au cœur de la justice de Paris... Je puis, en continuant mon chemin, me trouver substitut du procureur du roi, peut-être avocat du roi, dans trois ans... Aujourd'hui, je t'offre une part d'amitié décrite qui te servira bien certainement, ne fût-ce qu'à reconquérir plus tard une place honorable. Voici mes conditions.

— Des conditions !... s'écria Cérizet.

— Dans dix minutes, je t'apporte vingt-cinq mille francs contre la remise de tous les titres que tu as contre moi...

— Et Dutocq et Claparon ?... s'écria Cérizet.

— Tu les planteras là... dit Théodore à l'oreille de son ami.

— C'est gentil ! répondit Cérizet, et tu viens d'inventer ce tour de passe-passe en te trouvant à la tête de quinze mille francs qui ne sont pas à toi !...

— J'en fais ajouter dix mille... Mais d'ailleurs, nous nous connaissons...

— Si tu as le pouvoir de tirer dix mille francs à tes bourgeois, dit vivement Cérizet, tu leur en demanderas vingt... A trente, je suis ton homme... franchise pour franchise.

— Tu demandes l'impossible ! s'écria Théodore. En ce moment, si tu avais affaire à un Claparon, tes quinze mille francs seraient perdus, car la maison est à notre Thuillier...

— Je vais aller le lui dire, répliqua Cérizet en montant dans sa chambre d'où Claparon venait de partir, dix minutes avant l'arrivée de Théodore, emballé dans une citadine.

Les deux adversaires avaient parlé, on s'en doute, de manière à ne pas être entendus, et dès que Théodore éleva la voix, par un geste Cérizet fit comprendre à l'avocat que Claparon pouvait les écouter. Les cinq minutes pendant lesquelles Théodore entendit le bourdonnement de deux voix furent un supplice pour lui, car il jouait toute sa vie. Cérizet descendit et vint à son associé, le sourire sur les lèvres, les yeux brillant d'une malice infernale, tressaillant de joie, effrayant Lucifer en gaieté.

— Je ne sais rien, moi !... fit-il en remuant les épaules, mais Claparon a des connaissances, il a travaillé pour des banquiers de haut bord, et il s'est mis à rire en disant : « Je m'en doutais !... » Tu seras forcé demain de m'apporter les vingt-cinq mille francs que tu m'offres, et tu n'en auras pas moins à racheter tes titres, mon petit...

— Et pourquoi ?... demanda Théodore en se sentant la colonne vertébrale liquide comme si quelque décharge de fluide électrique intérieure l'eût fondu.

— La maison est à nous !

— Et comment ?

— Claparon a formé une surenchère au non d'un marchandeur, le premier qui l'ait poursuivi, un petit crapaud nommé Sauvaignou ; c'est Desroches l'avoué qui va poursuivre, et demain matin vous allez recevoir la signification... L'affaire vaut la peine que Claparon, Dutocq et moi nous cherchions des fonds... Que serais-je devenu sans Claparon ; aussi lui ai-je pardonné... Je lui pardonne, et tu ne me croirais peut-être pas, mon cher ami, je l'ai embrassé. Change tes conditions !...

Ce dernier mot fut épouvantable à entendre, surtout commenté par la physionomie de Cérezet qui se donnait le plaisir de jouer une scène du *Légataire*, au milieu de l'étude à laquelle il se livrait du caractère du provençal.

— Oh ! Cérezet !... s'écria Théodore, moi qui te voudrais tant de bien !

— Vois-tu, mon cher, entre nous il faut de ça !... et il se frappa le cœur ; tu n'en as pas. Dès que tu crois avoir barre sur nous, tu veux nous aplatisir... Je t'ai tiré de la vermine et des horreurs de la faim ! Tu mourais comme un imbécile... Nous t'avons mis en présence de la fortune, nous t'avons passé la plus belle pelure sociale, nous t'avons mis là où il y avait à prendre... et voilà ! Maintenant je te connais ; nous marcherons armés.

— C'est la guerre ! reprit Théodore.

— Tu tires le premier sur moi, dit Cérezet.

— Mais si vous me démolissez, adieu les espérances ; et, si vous ne me démolissez pas, vous avez en moi un ennemi !...

— Voilà ce que je disais hier à Dutocq, répliqua froidement Cérezet ; mais que veux-tu, nous choisirons entre les deux... nous irons selon les circonstances... Je suis bon enfant, reprit-il après

une pause ; apporte-moi tes vingt-cinq mille francs demain à neuf heures, et Thuillier conservera la maison... Nous continuerons à te servir sur les deux bouts, et tu nous paieras... Après ce qui vient de se passer, mon petit, n'est-ce pas gentil ?...

Et Cérezet frappa sur l'épaule de Théodore avec un cynisme plus flétrissant que ne l'était jadis le fer du bourreau.

— Eh bien, donne-moi jusqu'à midi, répondit le provençal, car il y a, comme tu dis, du tirage !...

— Je tâcherai de décider Claparon ; il est pressé, cet homme !...

— Eh bien, à demain, dit Théodore en homme qui paraissait avoir pris un parti.

— Bonsoir ami, fit Cérezet d'un ton nasal qui déshonorait le plus beau mot de la langue. En voilà un qui en a, une sucée !... se dit-il en regardant Théodore allant par la rue d'un pas d'homme étourdi.

CHAPITRE XIX ENTRE AVOUES

Quand Théodore eut tourné la rue des Postes, il alla, par une marche rapide, vers la maison de madame Colleville en s'exaltant en lui-même et se parlant de moments en moments. Il arriva, par le feu de ses passions soulevées et par cette espèce d'incendie intérieur que beaucoup de Parisiens connaissent, car ces situations horribles abondent à Paris, à une espèce de frénésie et d'éloquence qu'un mot fera comprendre. Au détour de Saint-Jacques du Haut-Pas, il s'écria, dans la petite rue des Deux-Eglises :

— Je le tuerai !...

— En voilà un qui n'est pas content ! dit un ouvrier qui calma par cette plaisanterie l'incandescente folie à laquelle Théodore était en proie. En sortant de chez Cérezet, il avait eu l'idée de se confier à Flavie, et de lui tout avouer. Les natures méridionales sont ainsi fortes jusqu'à de certaines passions où tout s'écrase. Il entra, Flavie était seule dans sa chambre ; elle vit Théodore et se crut ou violée ou morte.

— Qu'avez-vous ? s'écria-t-elle.

— J'ai... dit-il. M'aimez-vous Flavie ?

— Oh ! pouvez-vous en douter ?

— M'aimez-vous absolument, là... même criminel ?

— A-t-il tué quelqu'un ? se dit-elle.

Elle répondit par un signe de tête.

Théodore, heureux de saisir cette branche de saule, alla de sa chaise sur le canapé de Flavie, et là, deux torrents de larmes coulèrent de ses yeux, au milieu de sanglots à faire pleurer un juge.

— Je n'y suis pour personne, alla dire Flavie à sa bonne.

Elle ferma les portes et revint auprès de Théodore en se sentant remuée au plus haut degré maternel.

Elle trouva l'enfant de la Provence étendu, la tête renversée et pleurant, il avait pris son mouchoir ; le mouchoir, quand Flavie voulut le retirer était pesant de larmes.

— Mais qu'y a-t-il ? Qu'avez-vous ? demanda-t-elle.

La nature, plus pénétrante que l'art, servit admirablement Théodore, il ne jouait plus de rôle, il était lui-même, et ces larmes, cette crise nerveuse fut la signature de ses précédentes scènes de comédie.

— Vous êtes un enfant !... dit-elle d'une voix douce en maniant les cheveux de Théodore dans les yeux duquel les larmes se séchaient.

— Je ne vois que vous au monde ! s'écria-t-il en basant avec une sorte de rage les mains de Flavie, et si vous me restez, si vous êtes à moi comme le corps est à l'âme, comme l'âme est au corps, dit-il en se reprenant avec une grâce infinie ; eh bien j'aurai du courage !

Il se leva, se promena.

— Oui, je lutterai, je reprendrai des forces, comme Antée, en embrassant ma mère ! et j'étoufferai dans mes mains ces serpents qui m'enlacent, qui me donnent des baisers de serpent, qui me bavent sur les joues, qui veulent me sucer mon sang, mon honneur ! Oh ! la misère !... Oh ! qu'ils sont grands ceux qui savent s'y tenir debout, le front haut !... J'aurais dû me laisser mourir de faim sur mon grabat, il y a trois ans et demi !... Le cercueil est un lit bien doux en comparaison de la vie que je mène !... Voici dix-huit mois que *je mange du bourgeois* !... et, au moment d'atteindre à une vie honnête, heureuse, d'avoir un magnifique avenir, au moment où j'avance pour m'attabler au festin social, le bourreau me frappe sur l'épaule... Oui, le monstre ! il m'a frappé sur

l'épaule, et m'a dit : « Paie la dîme du diable ou meurs !... » Et je ne les roulerais pas !... Et je ne leur enfoncerais pas mon bras dans la gueule jusqu'à leurs entrailles !... Oh ! si, que je le ferai !... Tenez, Flavie, ai-je les yeux secs ?... Ah ! maintenant je ris, je sens ma force et je retrouve ma puissance... Oh ! dites-moi que vous m'aimez... redites-le ! C'est en ce moment, comme au condamné, le mot : Grâce !

— Vous êtes terrible !.. mon ami !... dit Flavie, oh ! vous m'avez brisée.

Elle ne comprenait rien, mais elle tombait sur le canapé comme morte, agitée par ce spectacle, et alors Théodore se mit à ses genoux.

— Pardon !... pardon !.. dit-il.

— Mais enfin, qu'avez-vous ?.. demanda-t-elle.

— On veut me perdre. Oh ! promettez-moi Céleste et vous verrez la belle vie à laquelle je vous ferai participer !... Si vous hésitez... Eh ! bien, c'est me dire que vous serez à moi, je vous prends !... Et il fit un mouvement si vif que Flavie effrayée se leva, se mit à marcher...

— Oh ! mon ange ! à vos pieds là... quel miracle ! Bien certainement Dieu est pour moi, j'ai comme une clarté, j'ai eu soudain une idée ! Oh ! merci mon bon ange, grand Théodore !... Tu m'as sauvé ! Flavie admira cet être caméléonesque, un genou en terre, les mains en croix sur la poitrine, et les yeux levés vers le ciel, dans une extase religieuse, il récitait une prière, il était le catholique le plus fervent, il se signa. Ce fut beau comme la *Communion de saint Jérôme*.

— Adieu ! dit-il, avec une mélancolie et une voix qui séduisaient.

— Oh ! s'écria Flavie, laissez-moi ce mouchoir.

Théodore descendit comme un fou, sauta dans la rue et courut chez les Thuillier ; mais il se retourna, vit Flavie à sa fenêtre et lui fit un signe de triomphe.

— Quel homme !... se dit-elle.

— Bon ami, dit-il d'un ton doux et calme presque patelin à Thuillier, nous sommes entre les mains de fripons atroces ; mais je vais leur donner une petite leçon.

— Qu'y a-t-il ? dit Brigitte.

— Eh ! bien ils veulent vingt-cinq mille francs, et pour nous faire la loi, le notaire ou ses complices ont formé une surenchère ; prenez cinq mille francs sur vous Thuillier, et venez avec moi, je vais vous assurer votre maison... Je me fais des ennemis implacables !... s'écria-t-il, ils vont vouloir me tuer moralement. Pourvu que vous résistiez à leurs infâmes calomnies et que vous ne changez jamais pour moi, voilà tout ce que je demande. Qu'est-ce que c'est après tout que cela, si je réussis, vous payerez la maison cent vingt-cinq mille francs au lieu de la payer cent vingt.

— Ca ne recommencera pas ?... demanda Brigitte inquiète et dont les yeux se dilatèrent par l'effet d'une violente peur.

— Les créanciers inscrits ont seuls le droit de surenchérir, et comme il n'y a que celui-là qui en ait usé, nous sommes tranquilles. La créance n'est que [de] deux mille francs, mais il faut bien payer les avoués dans ces sortes d'affaires, et savoir lâcher un billet de mille francs au créancier.

— Va, Thuillier, dit Brigitte, va prendre ton chapeau, tes gants, et tu trouveras la somme où tu sais....

— Comme j'ai lâché les quinze mille francs sans succès, je ne veux plus que l'argent passe par mes mains... Thuillier payera lui-même, dit Théodore en se voyant seul avec Brigitte. Vous avez bien gagné vingt mille francs dans le marché que je vous ai fait faire avec Grindot, il croyait servir le notaire, et vous possédez un immeuble qui, dans cinq ans, vaudra près d'un million. C'est un coin de boulevard !

Brigitte était inquiète en écoutant, absolument comme un chat qui sent des souris sous un plancher. Elle regardait Théodore dans les yeux, et malgré la justesse de ses observations, elle concevait des doutes.

— Qu'avez-vous, petite tante ?...

— Oh ! je serai dans des transes mortelles jusqu'à ce que nous soyons propriétaires....

— Vous donneriez bien vingt mille francs, n'est-ce pas, dit Théodore, pour que Thuillier fût ce que nous appelons possesseur incommutable, eh bien, souvenez-vous que je vous ai gagné deux fois cette fortune...

— Où allons-nous ?... demanda Thuillier...

— Chez maître Godeschal, qu'il faut prendre pour avoué....

— Mais nous l'avons refusé pour Céleste... s'écria la vieille fille.

— Eh ! c'est bien à cause de cela que j'y vais, répondit Théodore, je l'ai jugé, c'est un homme d'honneur et il trouvera beau de vous rendre service.

Godeschal, successeur de Derville, avait été pendant plus de dix ans le maître clerc de Desroches. Théodore à qui cette circonstance était connue, eut ce nom-là jeté dans l'oreille par une voix intérieure au milieu de son désespoir, et il entrevit la possibilité de réussir à faire tomber des mains de Claparon, l'arme avec laquelle Cézéet le menaçait. Mais, avant tout, l'avocat devait pénétrer dans le cabinet de Desroches et s'y éclairer sur la situation de ses adversaires. Godeschal, seul, à raison de l'intimité qui subsiste entre le clerc et le patron, pouvait être son guide. Entre eux, les avoués de Paris, quand ils sont liés comme le sont Godeschal et Desroches, vivent dans une confraternité véritable, et il en résulte une certaine facilité d'arranger les affaires arrangeables. Ils obtiennent les uns des autres, à charge de revanche, les concessions possibles, par l'application du proverbe *passez-moi la rhubarbe, je vous passerai le séné*, qui se met en devoir, dans toutes les professions, entre ministres, à l'armée, entre juges, entre commerçants, partout où l'inimitié n'a pas élevé de trop fortes barrières entre les parties.

— Je gagne d'assez bons honoraires à cette transaction est une pensée qui n'a pas besoin d'être exprimée, elle est dans le geste, dans l'accent, dans le regard. Et comme les avoués sont gens à se retrouver sur ce terrain, l'affaire s'arrange. Le contre-poids à cette camaraderie existe dans ce qu'il faudrait nommer *la conscience de métier*. Ainsi la société doit croire au médecin qui, faisant œuvre, de médecine légale, dit : « Ce corps contient de l'arsenic », aucune considération ne vient à bout de l'amour-propre de l'acteur, de la probité du légiste, de l'indépendance du ministère public. Aussi l'avoué de Paris, dit-il, avec la même bonhomie : « Tu ne peux pas obtenir ça, mon client est enragé », qu'il répond : « Eh bien ! nous verrons... » Or, la Peyrade, homme fin, avait assez traîné sa robe au Palais pour savoir combien les mœurs judiciaires serviraient son projet.

— Restez dans la voiture, dit-il à Thuillier, en arrivant rue Vivienne où Godeschal était devenu patron là où il avait fait ses premières armes, vous ne viendrez que s'il se charge de l'affaire.

Il était onze heures du soir, la Peyrade ne s'était pas trompé

dans ses calculs en espérant trouver un avoué de fraîche date occupé dans son cabinet à cette heure.

— A quoi dois-je la visite d'un avocat, dit Godeschal en allant au-devant de la Peyrade.

Les étrangers, les gens de province, les gens du monde ne savent peut-être pas que les avocats sont aux avoués ce que sont les généraux aux maréchaux, il existe une ligne d'exception sévèrement maintenue entre l'ordre des avocats et la compagnie des avoués à Paris. Quelque vénérable que soit un avoué, quelque forte que soit sa tête, il doit aller chez l'avocat. L'avoué, c'est l'administrateur qui trace le plan de campagne, qui ramasse les munitions, qui met tout en œuvre, l'avocat livre la bataille. On ne sait pas plus pourquoi la loi donne au client deux hommes pour un, qu'on ne sait pourquoi l'auteur a besoin d'un imprimeur et d'un libraire. L'ordre des avocats défend à ses membres de faire aucun acte du ressort des avoués. Il est très-rare qu'un grand avocat mette jamais le pied dans une étude ; on se voit au Palais ; mais, dans le monde, il n'y a plus de barrière ; et, quelques avocats dans la position de la Peyrade surtout, dérogent en allant quelquefois trouver les avoués, mais ces cas sont rares et sont presque toujours justifiés par une urgence quelconque.

— Eh ! mon Dieu, dit la Peyrade, il s'agit d'une affaire grave et surtout d'une question de délicatesse que nous avons à résoudre à nous deux. Thuillier se trouve en bas, dans une voiture, et je viens, non pas à titre d'avocat, mais comme l'ami de Thuillier. Vous seul êtes en position de lui rendre un immense service, et j'ai dit que vous aviez une âme trop noble (car vous êtes le digne successeur du grand Derville), pour ne pas mettre à ses ordres toute votre capacité. Voici l'affaire.

Après avoir expliqué tout à son avantage la rouerie à laquelle il fallait répondre par de l'habileté, car les avoués rencontrent plus de clients menteurs que de clients véraces, l'avocat résuma son plan de campagne.

— Vous devriez, mon cher maître, aller ce soir trouver Desroches, le mettre au fait de cette trame, obtenir de lui qu'il fasse venir demain matin son client, ce Sauvaignou, nous le confesserions entre nous trois, et s'il veut un billet de mille francs outre sa créance, nous le lâcherons, sans compter cinq cents francs d'honoraires pour vous et autant pour Desroches, si Thuillier tient

le désistement de Sauvaignou demain à dix heures... Ce Sauvaignou, que veut-il ? son argent ! Eh bien, un marchandeur ne résistera guère à l'appât d'un billet de mille francs, quand même il serait l'instrument d'une cupidité cachée derrière. Le débat entre ceux qui le font mouvoir et lui, nous importe peu... Voyons, tirez de là la famille Thuillier...

— Je vais aller chez Desroches à l'instant, dit Godeschal.

— Non, pas avant que Thuillier ne vous ait signé un pouvoir et remis cinq mille francs. Il faut mettre argent sur table dans ces cas-là..

Après une entrevue où Thuillier fut gêné, la Peyrade emmena Godeschal en voiture et le mit rue de Béthisy, chez Desroches, en alléguant qu'ils passaient par là pour retourner rue Saint-Dominique, et, sur le pas de la porte de Desroches, la Peyrade prit rendez-vous pour le lendemain à sept heures.

L'avenir et la fortune de la Peyrade étaient attachés au succès de cette conférence. Aussi ne doit-on pas s'étonner de le voir passer par-dessus les usages de la compagnie, en venant chez Desroches y étudier Sauvaignou, se mêler au combat, malgré le danger qu'il courait en se mettant sous les yeux du plus redoutable des avoués de Paris. En entrant, et tout en saluant, il observa Sauvaignou. C'était, comme le nom le lui faisait pressentir, un Marseillais, un premier ouvrier placé, comme son nom de marchandeur l'indiquait, entre les ouvriers et le maître menuisier en bâtiment pour soumissionner l'exécution des travaux entrepris. Le bénéfice de l'entrepreneur se compose de la somme qu'il gagne entre le prix du marchandeur et celui donné par le constructeur, déduction faite des fournitures, il ne s'agit que de la main d'œuvre. Le menuisier, tombé en faillite, Sauvaignou s'était fait reconnaître, par jugement du tribunal de commerce, créancier de l'immeuble, et avait pris inscription. Cette petite affaire avait déterminé la dégringolade. Sauvaignou, petit homme trapu, vêtu d'une blouse en toile grise, ayant une casquette sur la tête, était assis sur un fauteuil. Trois billets de mille francs placés devant lui, sur le bureau de Desroches, disaient assez à la Peyrade que l'engagement avait eu lieu, que les avoués venaient d'échouer. Les yeux de Godeschal parlaient assez, et le regard que Desroches lança sur l'avocat des pauvres fut comme un coup de pic donné dans une fosse. Stimulé par le danger, le provençal fut magni-

fique ; il mit la main sur les billets de mille francs et les plia pour les serrer.

— Thuillier ne veut plus, dit-il à Desroches.

— Eh bien, nous voilà d'accord, répondit le terrible avoué.

— Oui, votre client va nous compter soixante mille francs de dépenses faites dans l'immeuble, suivant le marché souscrit entre Thuillier et Grindot. Je ne vous avais pas dit cela hier, dit-il en se tournant vers Godeschal.

— Entendez-vous ça !... dit Desroches à Sauvaignou. Voilà l'objet d'un procès que je ne ferai pas sans des garanties...

— Mais, mes chers messieurs, dit le provençal, je ne puis pas traiter sans avoir vu ce brave homme qui m'a remis cinq cents francs en à compte pour lui avoir signé un chiffon de procuration.

— Tu es de Marseille ? dit la Peyrade en patois à Sauvaignou.

— Oh ! s'il l'entame en patois, il est perdu ! dit tout bas Desroches à Godeschal.

— Oui, monsieur.

— Eh bien, pauvre diable, reprit Théodore, on veut te ruiner... Sais-tu ce qu'il faut faire ? Prends ces trois mille francs, et quand l'autre viendra, prends ta règle et donne-lui une raclée en lui disant qu'il est un gueux, qu'il voulait se servir de toi, que tu révoqueras ta procuration, et que tu lui rendras son argent la semaine des trois jeudis. Puis avec ces trois mille cinq cents francs-là, tes économies, va-t-en à Marseille. Et s'il t'arrive quoi que ce soit, viens trouver ce monsieur-là... Il saura bien me trouver, et je te tirerai de presse ; car, vois-tu, je suis non-seulement un bon provençal, mais encore l'un des premiers avocats de Paris, et l'ami des pauvres...

Quand l'ouvrier trouva dans un compatriote une autorité pour sanctionner les raisons qu'il avait de trahir le prêteur à la petite semaine de son quartier, il capitula, demanda trois mille cinq cents francs.

— Une bonne raclée, ça valait bien ça, car il pouvait aller en police correctionnelle...

— Non, ne tape que quand il te dira des sottises, lui répondit la Peyrade ; ce sera de la défense personnelle...

Quand Desroches lui eut affirmé que la Peyrade était un avocat plaidant, Sauvaignou signa le désistement contenant quittance des frais, intérêt et principal de sa créance, faite par acte double

entre Thuillier et lui, tous deux assistés de leurs avoués respectifs, afin que cette pièce eût la vertu de tout éteindre.

— Nous vous laissons les quinze cents francs, dit la Peyrade à l'oreille de Desroches et de Godeschal, mais à la condition de me donner le désistement, je vais l'aller faire signer à Thuillier qui n'a pas fermé l'œil cette nuit, chez Cardot son notaire...

— Bien, dit Desroches. Vous pouvez vous flatter, ajouta-t-il en faisant signer Sauvaignou, d'avoir lestement gagné quinze cents francs.

— Ils sont bien à moi !... monsieur l'escrivain ?... demanda le provençal inquiet déjà.

— Oh ! bien légitimement, répondit Desroches. Seulement, vous allez signifier ce matin une révocation de vos pouvoirs à votre mandataire, à la date d'hier, passez à l'étude, tenez, par-là...

Desroches dit à son premier clerc ce qu'il y avait à faire, en enjoignant à un clerc de veiller à ce que l'huissier allât chez Cérezet avant dix heures.

— Je vous remercie, Desroches, dit la Peyrade en serrant la main de l'avoué, vous pensez à tout, je n'oublierai pas ce service là...

— Ne déposez votre acte chez Cardot qu'après midi.

— Eh ! pays ! cria l'avocat en provençal à Sauvaignou, promène ta Margot toute la journée à Belleville, et surtout ne rentre pas chez toi...

— Je vous entendis, dit Sauvaignou, la peignée à demain...

— Eh ! donc ? fit la Peyrade en jetant un cri de provençal.

— Il y a là-dessous quelque chose ? disait Desroches à Godeschal au moment où l'avocat revint de l'étude dans le cabinet.

— Les Thuillier ont un magnifique immeuble pour rien, dit Godeschal, voilà tout.

— La Peyrade et Cérezet me font l'effet de deux plongeurs qui se battent sous mer. Que dirai-je à Cérezet de qui je tiens l'affaire, demanda-t-il à l'avocat quand il revint de l'étude.

— Que vous avez eu la main forcée par Sauvaignou, répliqua la Peyrade.

— Et vous ne craignez rien ? dit à brûle-pourpoint Desroches.

— Oh ! moi, j'ai des leçons à lui donner.

— Demain, je saurai tout, dit Desroches à Godeschal, rien n'est plus bavard qu'un vaincu !

La Peyrade sortit en emportant son acte. A onze heures il était à l'audience du juge de paix, calme, et en voyant venir Cérezet pâle de rage, les yeux pleins de venin, il lui dit à l'oreille :

— Mon cher, je suis bon enfant aussi, moi ! Je tiens toujours à ta disposition vingt-cinq mille francs en billets de banque contre la remise de tous les titres que tu as contre moi...

Cérezet regarda l'avocat des pauvres sans pouvoir trouver un mot de réponse ; il était vert ; il absorbait sa bile !

CHAPITRE XX NOIRCEURS DE COLOMBES

— Je suis propriétaire incommutable !... s'écria Thuillier en revenant de chez Jacquinot, le gendre et le successeur de Cardot. Aucune puissance humaine ne peut m'arracher ma maison. Ils me l'ont dit. Les bourgeois croient beaucoup plus à ce que leur disent les notaires qu'à ce que leur disent les avoués. Le notaire est plus près d'eux que tout autre officier ministériel. Le bourgeois de Paris ne se rend pas sans effroi chez son avoué, dont l'audace belligérante le trouble, tandis qu'il monte toujours avec un nouveau plaisir chez son notaire, il en admire la sagesse et le bon sens.

— Cardot, qui cherche un beau logement, m'a demandé l'un des appartements du second étage.. reprit-il ; si je veux, il me présentera dimanche un principal locataire qui propose un bail de dix-huit ans, à quarante mille francs, impôts à sa charge... Qu'en dis-tu, Brigitte ?...

— Il faut attendre, répondit-elle. Ah ! notre cher Théodore m'a donné une fière *venette* !...

— Oh là, bonne amie ; mais tu ne sais donc pas que Cardot, m'ayant demandé qui m'avait fait faire cette affaire-là, m'a dit que je lui devais un présent d'au moins dix mille francs. Au fait, je lui dois tout !

— Mais il est l'enfant de la maison, répondit Brigitte.

— Ce pauvre garçon, je lui rends justice, il ne demande rien.

— Eh bien, bon ami, dit la Peyrade, en revenant à trois heures de la justice de paix, vous voilà richissime !

— Et par toi, mon cher Théodore...

— Et vous, petite tante, êtes-vous revenue à la vie ?... Ah ! vous n'avez pas eu si peur que moi... Je fais passer vos intérêts avant les miens. Tenez, je n'ai respiré librement que ce matin à onze heures. Maintenant je suis sûr d'avoir à mes trousses un ennemi mortel dans les deux personnes que j'ai trompées pour vous. En revenant, je me demandais quelle a été votre influence pour me faire commettre cette espèce de crime ? ou si le bonheur d'être de votre famille, de devenir votre enfant effacera la tache que je me vois sur la conscience.

— Bah ! tu t'en confesseras ! dit Thuillier l'esprit fort.

— Maintenant, dit Théodore à Brigitte, vous pouvez payer en toute sécurité le prix de la maison, quatre-vingt mille francs, les trente mille à Grindot, en tout avec ce que vous avez payé de frais cent vingt mille francs et ces derniers vingt mille font cent quarante mille. Si vous louez à un principal locataire, demandez-lui la dernière année d'avance, et réservez-moi, pour ma femme et moi, tout le premier étage au-dessus de l'entresol. Vous trouverez encore quarante mille francs pour douze ans à ces conditions-là. Si vous voulez quitter ce quartier-ci pour celui de la chambre, vous aurez bien de quoi vous loger dans ce vaste premier qui a remise, écurie, et tout ce qui constitue une grande existence. Et maintenant, Thuillier, je vais t'avoir la croix de la légion d'honneur !

A ce dernier trait, Brigitte s'écria :

— Ma foi, mon petit, vous avez si bien fait nos affaires que je vous laisse à conclure celle de la maison Thuillier...

— N'abdiquez pas, belle tante, dit Théodore, et Dieu me garde de faire un pas sans vous ; vous êtes le bon génie de la famille. Je pense seulement au jour où Thuillier sera de la chambre. Vous rentrerez dans quarante mille francs d'ici à deux mois. Et cela n'empêchera pas Thuillier de toucher ses dix mille francs de loyer au premier terme.

Après avoir jeté cet espoir à la vieille fille qui jubilait, il entraîna Thuillier dans le jardin, et là, sans barguigner, il lui dit :

— Bon ami, trouve moyen de demander dix mille francs à ta sœur, et qu'elle ne puisse jamais se douter qu'ils me seront remis,

dis-lui que cette somme est nécessaire dans les bureaux pour faciliter ta nomination comme chevalier de la légion-d'honneur, et que tu sais à qui distribuer cette somme.

— C'est cela, dit Thuillier ; d'ailleurs je le lui rendrai sur les loyers.

— Aie-la ce soir, bon ami, je vais sortir pour ta croix, et demain nous saurons à quoi nous en tenir...

— Quel homme tu es ! s'écria Thuillier.

— Le ministère du 1er mars va tomber, il faut obtenir cela de lui, répondit finement Théodore.

L'avocat courut chez madame Colleville, et lui dit en entrant :

— J'ai vaincu ; nous aurons pour Céleste un immeuble d'un million dont la nue propriété lui sera donnée au contrat par Thuillier ; mais gardons ce secret, votre fille serait demandée par des pairs de France. Cet avantage ne se fera d'ailleurs qu'en ma faveur. Maintenant habillez-vous, allons chez madame la comtesse du Bruel, elle peut faire avoir la croix à Thuillier. Pendant que vous vous mettrez sous les armes, je vais faire un doigt de cour à Céleste, et nous causerons en voiture.

La Peyrade avait vu, dans le salon, Céleste et Félix Phellion. Flavie avait tant de confiance en sa fille qu'elle l'avait laissée avec le jeune professeur. Depuis le grand succès obtenu dans la matinée, Théodore sentait la nécessité de commencer à s'adresser à Céleste. L'heure de brouiller les deux amants était venue ; il n'hésita point à cloquer son oreille à la porte du salon avant d'y entrer, afin de savoir quelle lettre ils épelaient de l'alphabet de l'amour, et il fut convié, pour ainsi dire, à commettre ce crime domestique en comprenant par quelques éclats de voix qu'ils se querellaient. L'amour, selon l'un de nos poètes, est un privilége que deux êtres se donnent de se faire réciproquement beaucoup de chagrin à propos de rien. Une fois Félix élu dans son cœur pour le compagnon de sa vie, Céleste eut le désir, moins de l'étudier que de s'unir à lui par cette communion du cœur par où commencent toutes les affections, et qui, chez les esprits jeunes, amène un examen involontaire. La querelle à laquelle Théodore allait prêter l'oreille prenait sa source dans un dissensément profond survenu depuis quelques jours entre le mathématicien et Céleste. Cette enfant, le fruit moral de l'époque pendant laquelle madame Colleville essaya de se repentir de ses fautes, était d'une piété solide ;

elle appartenait au vrai troupeau des fidèles, et chez elle le catholicisme absolu, tempéré par la mysticité qui plaît tant aux jeunes âmes, était une poésie intime, une vie dans la vie. Les jeunes filles partent de là pour devenir des femmes excessivement légères ou des saintes. Mais, pendant cette belle période de leur jeunesse, elles ont dans le cœur un peu d'absolutisme ; dans leurs idées, elles ont toujours devant les yeux l'image de la perfection, et tout doit être céleste, angélique ou divin pour elles. En dehors de leur idéal, rien n'existe, tout est boue et souillure. Cette idée fait alors rejeter beaucoup de diamants à paille, par des filles qui, femmes, adorent des strass. Or, Céleste avait reconnu non pas l'irréligion, mais l'indifférence de Félix en matière de religion. Comme la plupart des géomètres, des chimistes, des mathématiciens, et des grands naturalistes, il avait soumis la religion au raisonnement : il y reconnaissait un problème insoluble comme la quadrature du cercle. Déiste *in petto*, il restait dans la religion de la majorité des Français, sans y attacher plus d'importance qu'à la loi nouvelle éclosée en juillet. Il fallait Dieu dans le ciel, comme un buste de roi sur un socle à la mairie. Félix Phellion, digne fils de son père, n'avait pas mis le plus léger voile sur sa conscience ; il y laissait lire par Céleste avec la candeur, avec la distraction d'un chercheur de problèmes, et la jeune fille mêlait la question religieuse à la question civile ; elle professait une profonde horreur pour l'athéisme ; son confesseur lui disait que le déiste est le cousin germain de l'athée.

— Avez-vous pensé, Félix, à faire ce que vous m'avez promis, demanda Céleste aussitôt que madame Colleville les eut laissés seuls.

— Non, ma chère Céleste, répondit Félix.

— Oh ! manquer à sa promesse ! s'écria-t-elle doucement.

— Il s'agissait d'une profanation, dit Félix. Je vous aime tant, et d'une tendresse si peu ferme contre vos désirs, que j'ai promis une chose contraire à ma conscience. La conscience, Céleste, est notre trésor, notre force, notre appui. Comment vouliez-vous que j'allasse dans une église, m'y mettre aux genoux d'un prêtre en qui je ne vois qu'un homme !... Vous m'eussiez méprisé, si je vous avais obéi.

— Ainsi, mon cher Félix, vous ne voulez pas aller à l'église ?.. dit Céleste, en jetant à celui qu'elle aimait un regard trempé de

larmes. Si j'étais votre femme, vous me laisseriez aller seule là... Vous ne m'aimez pas comme je vous aime !... car jusqu'à présent j'ai dans le cœur pour un athée un sentiment contraire à ce que Dieu veut de moi !...

— Un athée ! s'écria Félix Phellion... Oh ! non. Ecoutez, Céleste ?... Il y a certainement un Dieu, j'y crois, mais j'ai de lui de plus belles idées que n'en ont vos prêtres ; je ne le rabaisse pas jusqu'à moi, je tente de m'élever jusqu'à lui... j'écoute la voix qu'il a mise en moi, que les honnêtes gens appellent la conscience, et je tâche de ne pas obscurcir les divin rayons qui m'arrivent. Aussi ne nurrai-je jamais à personne, et ne ferai-je jamais rien contre les commandements de la morale universelle, qui fut la morale de Confucius, de Moïse, de Pythagore, de Socrate, comme celle de Jésus-Christ... Je resterai pur devant Dieu, mes actions seront mes prières ; je ne mentirai jamais, ma parole sera sacrée, et jamais je ne ferai rien de bas ni de vil... Voilà les enseignements que je tiens de mon vertueux père, et que je veux léguer à mes enfants. Tout le bien que je pourrai faire, je l'accomplirai, même dussé-je en souffrir. Que demandez-vous de plus à un homme ?...

Cette profession de foi de Phellion fit douloureusement hocher la tête à Céleste.

— Lisez attentivement, dit-elle, *l'Imitation de Jésus-Christ* !... Essayez de vous convertir à la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, et vous reconnaîtrez combien vos paroles sont absurdes... Ecoutez, Félix, le mariage n'est pas, selon l'Eglise, une affaire d'un jour, la satisfaction de nos désirs, il est fait pour l'éternité... Comment nous serions unis la nuit et le jour, nous devrions faire une seule chair, un seul verbe, nous aurions dans notre cœur deux langages, deux religions, une cause de dissensément perpétuel, vous me condamneriez à des pleurs que je vous cacherais sur l'état de votre âme, je pourrais m'adresser à Dieu, quand je verrais incessamment sa droite armée contre vous !... Votre sang de déiste et vos convictions pourraient animer mes enfants !... Oh ! mon Dieu ! combien de malheurs pour une épouse ?... Non, ces idées sont intolérables... Oh ! Félix, soyez de ma foi, car je ne puis être de la vôtre ! ne mettez pas des abîmes entre nous... Si vous m'aimiez, vous auriez déjà lu *l'Imitation de Jésus-Christ*.

Les Phellion, enfants du *Constitutionnel*, n'aimaient pas l'esprit

prêtre ; Félix eut l'imprudence de répondre à cette espèce de prière échappée du fond d'une âme ardente :

— Vous répétez, Céleste, une leçon de votre confesseur, et rien n'est plus fatal au bonheur, croyez-moi, que l'intervention des prêtres dans les ménages...

— Oh ! s'écria Céleste indignée, et que l'amour seul avait inspirée, vous n'aimez pas !... la voix de mon cœur ne va pas au vôtre ! vous ne m'avez pas comprise, car vous ne m'avez pas entendue, et je vous pardonne, car vous ne savez ce que vous dites.

Elle s'enveloppa dans un silence superbe, et Félix alla battre du tambour avec les doigts sur une vitre de la fenêtre, musique familière de ceux qui se livrent à des réflexions poignantes. Félix, en effet, se posait ces singulières et délicates questions de conscience phellione : — Céleste est une riche héritière, et en cédant, contre la voix de la religion naturelle, à ses idées, j'aurais en vue de faire un mariage avantageux, acte infâme. Je ne dois pas, comme père de famille, laisser les prêtres avoir la moindre influence chez moi ; si je cède aujourd'hui, je fais un acte de faiblesse qui sera suivi de beaucoup d'autres pernicieux à l'autorité du père et du mari... Tout cela n'est pas digne d'un philosophe. Et il revint vers sa bien-aimée.

— Céleste, je vous en supplie à genoux, ne mêlons pas ce que la loi, dans sa sagesse, a séparé. Nous vivons pour deux mondes, la société, le ciel. A chacun sa voie pour faire son salut ; mais quant à la société, n'est-ce pas obéir à Dieu que d'en observer les lois. Le Christ a dit : « Donnez à César ce qui appartient à César. » César est le monde politique. Oublions cette petite querelle ?

— Une petite querelle !... s'écria la jeune enthousiaste. Je veux que vous ayez mon cœur comme je veux avoir tout le vôtre, et vous en faites deux parts !... N'est-ce pas le malheur ? Vous oubliez que le mariage est un sacrement...

— Votre prêtraille vous tourne la tête, s'écria le mathématicien impatienté.

— Monsieur Phellion, dit Céleste en l'interrompant vivement, assez sur ce sujet.

Ce fut sur ce mot que Théodore jugea nécessaire d'entrer, et trouva Céleste pâle et le jeune professeur inquiet comme un amant qui vient d'irriter sa maîtresse.

— J'ai entendu le mot assez ?... Il y avait donc trop ?... reprit-il en regardant tour à tour Céleste et Félix.

— Nous parlions religion... répondit Félix, et je disais à mademoiselle combien l'influence religieuse était funeste au sein des ménages...

— Il ne s'agissait pas de cela, monsieur, dit aigrement Céleste ; mais de savoir si le mari et la femme peuvent ne faire qu'un seul cœur quand l'un est athée et l'autre catholique.

— Est-ce qu'il y a des athées ?... s'écria Théodore en donnant les marques d'une profonde stupéfaction. Est-ce qu'une catholique peut épouser un protestant ? Mais il n'y a de salut possible pour deux époux qu'en ayant une conformité parfaite en fait d'opinions religieuses !... Moi qui suis, à la vérité, du Comtat, et d'une famille qui compte un pape dans ses ancêtres ; car nos armes sont *de gueules à clef d'argent*, et nous avons pour supports un moine tenant une église et un pèlerin tenant un bourdon d'or, avec ces mots : *J'ouvre et je ferme !* pour devise ; je suis là-dessus d'un absolutisme féroce. Mais, aujourd'hui, grâce au système d'éducation moderne, il ne semble pas extraordinaire d'agiter de semblables questions ! Moi, disais-je, je n'épouserais pas une protestante, eût-elle des millions !... et quand même je l'aimerais à en perdre la raison ! On ne discute pas la foi ! *Una fides, unus Dominus*, voilà ma devise en politique.

— Vous entendez ?... s'écria triomphalement Céleste en regardant Félix Phellion.

— Je ne suis pas un dévot ; je vais à la messe à six heures du matin, quand on ne me voit pas ; je fais maigre le vendredi ; je suis enfin un fils de l'Eglise, et je n'entreprendrais rien de sérieux sans m'être mis en prières, à la vieille mode de nos ancêtres. Personne ne s'aperçoit de ma religion... A la révolution de 1789, il s'est passé dans ma famille un fait qui nous a tous attachés plus étroitement encore que par le passé à notre sainte mère l'Eglise. Une pauvre demoiselle de la Peyrade de la branche aînée, qui possède le petit domaine de la Peyrade, car nous, nous sommes Peyrade des Canquoëlles, mais les deux branches héritent l'une de l'autre ; cette demoiselle épousa, six ans avant la révolution, un avocat qui, selon la mode du temps, était voltaïen, c'est-à-dire incrédule ou déiste, si vous voulez. Il donna dans les idées révolutionnaires et il abonda dans les gentillesses que vous savez,

le culte de la déesse Liberté-Raison. Il vint dans notre pays imbu, fanatique de la Convention. Sa femme était très-belle ; il la força de jouer le rôle de la Liberté ; la pauvre infortunée est devenue folle !... elle est morte folle ! Eh bien, par le temps qui court, nous pouvons revoir 1793 !...

Cette histoire, forgée à plaisir, fit une telle impression sur l'imagination neuve et fraîche de Céleste, qu'elle se leva, salua les deux jeunes gens et se retira dans sa chambre.

— Ah ! monsieur, qu'avez-vous dit-là !... s'écria Félix, atteint au cœur par le regard froid que Céleste venait de lui jeter en affectant une profonde indifférence. Elle se croit en déesse de la Raison.

— De quoi s'agissait-il donc ? demanda Théodore.

— De mon indifférence en matière de religion.

— La grande plaie du siècle, répondit Théodore d'un air grave.

— Me voici, dit madame Colleville en se montrant habillée avec goût ; mais qu'a donc ma pauvre fille, elle pleure...

— Elle pleure, madame !... s'écria Félix ; dites-lui, madame, que je vais me mettre à étudier *l'Imitation de Jésus-Christ*.

Et Félix descendit avec Théodore et Flavie, à qui l'avocat serrait le bras de manière à lui faire comprendre que, dans la voiture, il lui expliquerait la démence du jeune savant.

Une heure après, madame Colleville et Céleste, Colleville et Théodore entraient chez les Thuillier et venaient dîner avec eux. Théodore et Flavie avaient entraîné Thuillier dans le jardin, et Théodore lui dit :

— Bon ami, tu auras la croix dans huit jours. Tiens, cette chère amie va te raconter notre visite à madame la comtesse du Bruel...

Et Théodore quitta Thuillier en voyant Desroches amené par mademoiselle Thuillier, il alla, poussé par un affreux et glacial pressentiment, au devant de l'avoué.

— Mon cher maître, dit Desroches à l'oreille de Théodore, je viens voir si vous pouvez vous procurer vingt-sept mille six cent quatre-vingts francs soixante centimes...

— Vous êtes l'avoué de Céritet, s'écria l'avocat...

— Il a remis les pièces à Louchard, et vous savez ce qui vous attend, après une arrestation. Céritet a-t-il tort de vous croire

vingt-cinq mille francs dans votre secrétaire, vous les lui avez offerts, il trouve assez naturel de ne pas les laisser chez vous...

— Je vous remercie de votre démarche, mon cher maître, dit Théodore, et j'ai prévu cette attaque...

— Entre nous, répondit Desroches, vous l'avez joliment berné... Le drôle ne recule devant rien pour se venger, car il perd tout, si vous voulez jeter la robe aux orties et aller en prison...

— Moi !... s'écria Théodore, je paye !... mais, il a cinq acceptations de chacune cinq mille francs... qu'en compte-t-il faire ?...

— Oh ! après l'affaire de ce matin, je ne puis rien vous dire ; mais mon client est un chien fini, galeux, et il a bien ses petits projets...

— Voyons Desroches ? dit Théodore en prenant le raide et sec Desroches par la taille, les pièces sont-elles encore chez vous...

— Voulez-vous payer ?...

— Oui dans trois heures.

— Eh bien ! soyez chez moi à neuf heures, je recevrai vos fonds et vous remettrai les titres, mais à neuf heures et demie, ils seront chez Louchard...

— Eh bien ! à ce soir, neuf heures... dit Théodore.

— A neuf heures, répondit Desroches dont le regard avait embrassé toute la famille alors réunie dans le jardin, Céleste qui les yeux rouges causait avec sa marraine, Colleville et Brigitte, Flavie et Thuillier. Sur les marches du large perron par lequel on montait du jardin dans la salle d'entrée, Desroches dit à Théodore qui l'avait reconduit jusque-là.

— Vous pouvez bien payer vos lettres de change !

Par ce seul coup d'œil, Desroches qui venait de faire causer Céritet, avait reconnu les immenses travaux de l'avocat.

CHAPITRE XXI UNE CLIENTE A CERIZET

Le lendemain matin, au petit jour, Théodore allait chez le banquier des petits métiers voir l'effet qu'avait produit sur son ennemi le paiement accompli ponctuellement la veille, et faire encore une tentative pour se débarrasser de ce taon. Il trouva Céritet debout, en conférence avec une femme, et il en reçut une

espèce d'invitation impérative de rester à distance, afin de ne pas troubler leur entretien. L'avocat fut donc réduit à des conjectures sur l'importance de cette femme, dont déposait l'air soucieux du prêteur à la petite-semaine, Théodore eut un pressentiment, excessivement vague d'ailleurs, que l'objet de cette conférence allait influer sur les dispositions de Cérezet, car il lui voyait dans la physionomie ce changement complet que produit l'espérance.

— Mais, ma chère maman Cardinal !...

— Oui, mon brave monsieur...

— Que voulez-vous !...

— Il faut se décider...

Ces commencements ou ces fins de phrases étaient les seules lueurs que la conversation animée et tenue à voix basse, d'oreille à bouche, de bouche à oreille, faisait jaillir sur le témoin immobile, dont l'attention se fixa sur madame Cardinal.

Madame Cardinal était une des premières pratiques de Cérezet, elle revendait de la marée. Si les Parisiens connaissent ces sortes de créations particulières à leur terroir, les étrangers n'en soupçonnent pas l'existence, et la mère Cardinal, en style nécrologique, méritait tout l'intérêt qu'elle excitait chez l'avocat. On rencontre tant de femmes de ce genre dans les rues, que le promeneur n'y fait guère plus d'attention qu'aux trois mille tableaux d'une exposition. Mais là, dans cette exposition, la Cardinal avait toute la valeur d'un chef-d'œuvre isolé, car elle était le type complet de son genre. Elle était montée sur des sabots crottés, mais ses pieds, soigneusement enveloppés de chaussons, ne manquaient pas de longs gros bas drapés. Sa robe d'indienne, enrichie d'un falbalas de boue, portait l'empreinte de la bretelle qui retient l'éventaire, en coupant par derrière la taille un peu bas. Son principal vêtement était un châle dit *cachemire en poil de lapin*, dont les deux bouts se nouaient au-dessus de sa tournure, car il faut bien employer le mot du beau monde pour exprimer l'effet que produisait la pression de la bretelle transversale sur ses jupes, qui se relevaient en forme de chou ; une rouennerie grossière, qui servait de fichu, laissait voir un cou rouge et rayé comme le bassin de la Villette quand on y a patiné, sa coiffure était un foulard de soie jaune assez tortillé d'une façon pittoresque. Courte et grosse, d'un teint riche en couleur, la mère Cardinal devait boire son petit coup d'eau-de-vie le matin. Elle avait été belle.

La Halle lui reprochait, dans son langage à figures hardies, d'avoir fait plus d'une journée la nuit. Son organe, pour se mettre au diapason d'une conversation honnête, était obligé d'étouffer le son, comme cela se fait dans une chambre de malade ; mais alors il sortait épais et gras de ce gosier habitué à lancer jusqu'aux profondeurs des mansardes les noms du poisson de chaque saison. Son nez à la Roxelane, sa bouche assez bien dessinée, ses yeux bleus, tout ce qui fit jadis sa beauté, se trouvait enseveli dans les plis d'une graisse vigoureuse, où se trahissaient les habitudes de la vie en plein air. Le ventre et les seins se recommandaient par une ampleur à la Rubens.

— Et voulez-vous que je couche sur la paille !... disait-elle à Cérizet. Que me font, à moi les Poupillier... Suis-je pas une Poupillier ?... Où voulez-vous qu'on les fiche, les Poupillier...

Cette sauvage sortie fut réprimée par Cérizet, qui dit à la revendeuse un de ces *chût* ! prolongés auquels obéissent tous les conspirateurs.

— Eh ! bien, allez voir ce qu'il en est, et revenez, dit Cérizet en poussant la femme vers la porte, et lui disant là quelques mots à l'oreille.

— Eh ! bien, mon cher ami, dit Théodore à Cérizet, tu as ton argent.

— Oui, répondit Cérizet, nous avons mesuré nos griffes, elles sont de la même dureté, de la même longueur, de la même force... Après ?...

Dois-je dire à Dutocq que tu as reçu hier vingt-sept...

— Oh ! mon cher ami, pas un mot !... si tu m'aimes... s'écria Cérizet.

— Ecoute, reprit Théodore, il faut que je sache une bonne fois ce que tu veux ; j'ai l'intention bien formelle de ne pas rester vingt-quatre heures sur le gril où vous m'avez mis. Que tu roues Dutocq, cela m'est parfaitement indifférent ; mais je veux que nous nous entendions... C'est une fortune, vingt-sept mille francs entre tes mains, car tu dois avoir à toi dix mille francs gagnés dans ton commerce, et c'est de quoi devenir honnête homme. Cérizet, si tu me laisses tranquille, si tu ne m'empêches pas de devenir le mari de mademoiselle Colleville, je serai quelque chose comme avocat du Roi à Paris ; tu ne saurais mieux faire que de t'assurer une protection dans cette sphère.

— Voici mes conditions, elles ne souffrent pas la discussion ; c'est à prendre ou à laisser. Tu me feras avoir la maison Thuillier à titre de principal locataire par un bon bail de dix-huit ans, et je te remettrai une des cinq autres lettres de change acquittée. Tu ne me trouveras plus sur ton chemin, tu auras affaire à Dutocq pour les quatre autres... Tu m'as mis dedans, Dutocq n'est pas de force à lutter contre toi...

— Je consens à cela, si tu veux donner quarante-huit mille francs de loyer de la maison, la dernière année d'avance, et faire partir le bail du mois d'octobre prochain...

— Oui, mais je ne donnerai que quarante-trois mille francs d'argent, ta lettre de change fera les quarante-huit. J'ai bien vu la maison, je l'ai étudiée, ça me va.

— Une dernière condition, dit Théodore, tu m'aideras contre Dutocq.

— Non, répondit Cérezet, il est assez cuit par moi, sans que j'aile encore lui donner des coups de lardoire ; il rendrait tout son jus. Faut de la raison. Ce pauvre homme ne sait comment payer les derniers quinze mille francs de sa charge, et c'est bien assez pour toi de savoir qu'avec quinze mille francs, tu peux racheter tes titres.

— Eh ! bien, donne-moi quinze jours pour te faire obtenir ton bail...

— Pas plus tard que jusqu'à lundi prochain ! Mardi, ta lettre de change de cinq mille sera protestée, à moins que tu ne payes lundi, ou que Thuillier ne m'ait accordé le bail.

— Eh bien, lundi soit !... dit Théodore. Sommes-nous amis ?...

— Nous le serons lundi, répondit Cérezet.

— Eh bien à lundi, tu me payeras à dîner, dit en riant Théodore.

— Au Rocher de Cancale, si j'ai le bail. Dutocq en sera.... nous rirons.... il y a bien longtemps que je n'ai ri...

Théodore et Cérezet se donnèrent une poignée de main, en se disant réciproquement :

— A bientôt.

Cérezet ne s'était pas si promptement calmé sans raison. D'abord, selon le mot de Desroches, *la bile ne facilite pas les affaires*, et l'usurier en avait trop bien senti la justesse pour ne pas froidement se résoudre à tirer parti de sa position, et à *juguler* (le mot technique) le rusé provençal.

— C'est une revanche à prendre, lui dit Desroches, et vous tenez ce garçon-là... Voyez à en extraire la quintessence.

Or, depuis dix ans, Céribet avait vu plusieurs personnes enrichies par le métier de principal locataire. Le principal locataire est à Paris aux propriétaires de maisons ce que sont les fermiers aux possesseurs de terres. Tout Paris a vu l'un des plus fameux tailleurs, bâtiissant sur le fameux emplacement de Frascati, à l'angle du boulevard et de la rue de Richelieu, l'immeuble le plus somptueux, à ses frais et comme principal locataire d'un hôtel, dont le loyer n'est pas moindre de cinquante mille francs. Malgré les frais de construction, qui sont d'environ sept cent mille francs, les dix-neuf années de bail présenteront de très-beaux bénéfices.

Céribet, à l'affût des affaires, avait examiné les chances de gain que pouvait offrir la location de la maison *volée par Thuillier*, disait-il à Desroches, et il avait reconnu la possibilité de la louer plus de soixante mille francs au bout de six ans. Elle présentait quatre boutiques, deux sur chaque face, car elle occupe un coin de boulevard. Céribet espéra gagner une dizaine de mille francs au moins par an, pendant douze ans, sans compter les éventualités ni les pots-de-vin donnés à chaque renouvellement de bail par les fonds de commerce qui s'y établiraient, et auxquels il n'accorderait d'abord que six ans de bail. Or, il se proposait de vendre son fonds d'usurier à madame veuve Poiret et à Cadenet pour une dizaine de mille francs ; il en possédait dix environ, il se trouvait donc en position de donner l'année d'avance que les propriétaires ont coutume d'exiger, comme garantie, des principaux locataires.

Céribet avait donc passé la nuit la plus heureuse ; il s'était endormi dans un beau rêve, il se voyait en passe de faire un honnête métier, de devenir bourgeois comme Thuillier, comme Minard, comme tant d'autres. Il renonçait alors à l'acquisition de la maison en construction rue Geoffroy-Marie. Mais il eut un réveil auquel il ne s'attendait point ; il trouva la Fortune debout, lui versant à flots ses cornes dorées, dans la personne de madame Cardinal. Il avait toujours eu des considérations pour cette femme, et il lui promettait, depuis un an surtout, la somme nécessaire pour acheter un âne et une petite charrette, afin qu'elle pût faire son commerce en grand en allant de Paris à la banlieue. Madame Cardinal, veuve d'un fort de la halle, avait une fille unique dont

la beauté fut vantée à Cérizet par d'autres commères. Olympe Cardinal était âgée d'environ treize ans, quand, en 1837, Cérizet commença *le prêt* dans le quartier, et dans un but de libertinage infâme, il eut les plus grandes attentions pour la Cardinal, il l'avait tirée de la plus profonde misère en espérant faire d'Olympe sa maîtresse ; mais en 1838, la petite fille avait quitté sa mère, et *faisait sans doute la vie*, pour employer l'expression par laquelle le peuple parisien peint l'abus des précieux dons de la nature et de la jeunesse. Chercher une fille dans Paris, c'est chercher une ablette en Seine, il faut le hasard d'un coup de filet. Ce hasard était venu. La mère Cardinal, qui, pour régaler une commère, l'avait menée au Théâtre de Bobino, lundi, venait de trouver dans la jeune première sa fille, que le premier comique tenait sous sa domination depuis trois ans. La mère, d'abord assez flattée de voir sa fille en belle robe lamée, coiffée comme une duchesse, ayant des bas à jour, des souliers de satin, et applaudie à son entrée, avait fini par lui crier de sa place :

— T'auras de mes nouvelles, assassin de ta mère !... Je saurai si de méchants cabotins ont le droit de venir débaucher des filles de treize ans !...

Elle voulut guetter sa fille à la sortie, mais la jeune première et le premier comique avaient sans doute sauté par-dessus la rampe et s'en allèrent dans le gros du public, au lieu de sortir par la porte du théâtre, où la veuve Cardinal et la mère Mahoudeau sa bonne amie, firent un tapage infernal que deux gardes municipaux apaisèrent. Cette auguste institution, devant qui les deux femmes abaissèrent le diapason de leurs voix, fit observer à la mère qu'à seize ans, sa fille avait l'âge du théâtre, et qu'au lieu de crier à la porte après le directeur, elle pouvait le citer à la justice de paix ou à la police correctionnelle, à son choix.

Le lendemain, madame Cardinal se proposait de *le consulter*, vu qu'il travaillait à la justice de paix ; mais elle fut foudroyée par le portier de la maison où demeurait le vieux Pouillier, son oncle, lequel, lui dit monsieur Perrache, n'avait pas deux jours à vivre, étant à toute extrémité.

— Eh ! bien, que voulez-vous que je fasse ? dit la veuve Cardinal.

— Nous comptons sur vous, ma chère madame Cardinal ; vous ne nous oublierez pas pour le bon avis que nous vous donnons.

Voici la chose. Dans les derniers temps, votre pauvre oncle ne pouvant plus se remuer, a eu confiance en moi pour aller toucher les loyers de sa maison, rue Notre-Dame-de-Nazareth, et les arrérages d'une inscription de rente qu'il a sur le Trésor, de dix-huit cents francs...

A cet énoncé, les yeux de la veuve Cardinal devinrent fixes d'errants qu'il étaient.

— Oui, ma petite, reprit le sieur Perrache, petit portier bossu, et vu que vous êtes la seule qui pensiez à lui, qui lui portiez de temps en temps du poisson et qui l'alliez voir, peut-être qu'il ferait des dépositions an votre faveur... Ma femme, dans ces derniers jours-ci, l'a gardé, l'a veillé ; mais elle lui a parlé de vous, et il ne voulait pas qu'on vous dise qu'il était si malade... Voyez-vous, il est temps de vous montrer. Dame ! voilà deux mois qu'il ne va plus à son affaire.

— Avouez, mon vieux gratte-cuir, dit la mère Cardinal au portier, cordonnier de son état, en allant avec une excessive rapidité vers la rue Honoré-Chevalier, où logeait son oncle dans une affreuse mansarde, qu'il m'aurait bien poussé du poil dans la main, avant que je pusse imaginer cela !... Quoi, mon oncle Poupillier, riche ! lui, le bon pauvre de l'Eglise Saint-Sulpice.

— Ah ! dit le portier, il se nourrissait bien... il se couchait tous les soirs avec sa bonne amie, une grosse bouteille de vin de Roussillon. Ma femme en a goûté ; mais, à nous, il nous disait que c'était du vin à six sous ! C'est le marchand de vin de la rue des Cannettes qui le lui fournissait.

— Ne parlez pas de tout cela, mon brave, dit la veuve Cardinal, j'aurai soin de vous s'il y a quelque chose.

Ce Poupillier, ancien tambour-major aux Gardes Françaises, avait passé deux ans avant 1789 au service de l'Eglise en devenant suisse de Saint-Sulpice. La révolution l'avait privé de son état, et il était tombé dans une misère effroyable, il fut obligé de prendre la profession de modèle, car il jouissait d'un beau physique. A la renaissance du culte, il reprit la hallebarde ; mais en 1816, il fut destitué, tant à cause de son immoralité que de son grand âge, il passait pour être septuagénaire. Néanmoins, comme retraite, on le souffrit à la porte où il donna de l'eau bénite. En 1820, son goupillon excita l'envie, et il le céda contre la promesse d'être souffert en qualité de pauvre à la porte de

l'Eglise. En 1820, riche de quatre-vingts ans sonnés, il s'en octroya quatre-vingt-seize et commença le métier de centenaire. Dans tout Paris, il était impossible de trouver une barbe et des cheveux comme ceux de Poupillier. Il se tenait courbé presqu'en deux, il tenait un bâton d'une main tremblotante, une main couverte du lichen qui se voit sur les granits, et il tendait le chapeau classique, crasseux, à larges bords, rapetassé, dans lequel tombaient d'abondantes aumônes. Ses jambes entortillées dans des linges et des haillons, traînaient d'effroyables sparteries en dedans desquelles il adaptait d'excellentes semelles en crin. Il se saupoudrait le visage d'ingrédients qui simulaient des taches de maladies graves, des rugosités, et il jouait admirablement la sénilité du centenaire. Il eut cent ans à compter de 1825, et il en avait réellement soixante-dix. Il était le chef des pauvres, le maître de la place, et tous ceux qui venaient mendier sous les arcades de l'Eglise, à l'abri des persécutions des agents de police et sous la protection du suisse, du bedeau, du donneur d'eau bénite et aussi de la Paroisse, lui payaient une espèce de dîme. Quand, en sortant, un héritier, un marié, quelque parrain, disait : — Voilà pour vous tous, et qu'on ne tourmente personne, Poupillier, désigné par le suisse, son successeur, empochait les trois quarts des dons et ne donnait qu'un quart à ses acolytes, dont le tribut s'élevait à un sou par jour. En 1820, l'avare et sa passion pour le bon vin furent les deux sentiments qui lui restèrent ; mais il régla le second et s'adonna tout entier au premier, sans négliger son bien-être. Il buvait le soir, après dîner, l'Eglise fermée ; il s'endormit pendant vingt ans dans les bras de l'ivresse, sa dernière maîtresse. Le matin, au jour, il était à son poste avec tous ses moyens. Du matin à l'heure de son dîner, qu'il allait faire chez le fameux père Lathuile, illustré par Charlet, il rongeait des croûtes de pain pour toute nourriture, et il les rongeait en artiste, avec une résignation qui lui valait d'abondantes aumônes. Le suisse, le donneur d'eau bénite, avec lesquels il s'entendait peut-être, disaient de lui : — C'est le pauvre de l'Eglise, il a connu le curé Languet, qui a bâti Saint-Sulpice, il a été vingt ans suisse, avant et après la révolution. Il a cent ans.

Cette petite biographie connue des dévotes était la meilleure de toutes les enseignes, et aucun chapeau ne fut mieux achalandé

dans tout Paris. Il avait acheté la maison en 1826, et sa rente en 1830. D'après la valeur des deux biens, il devait faire six mille francs de recettes par an, et les avoir placés dans une usure semblable à celle de Cérizet, car le prix de la maison fut de quarante mille francs, et la rente coûta quarante-huit mille francs. La nièce, abusée par son oncle, tout aussi bien que les portiers, les petits fonctionnaires de l'Eglise et les âmes dévotes, étaient abusés, le croyait plus malheureux qu'elle, et quand elle avait des poissons avancés elle les apportait à son oncle. Elle jugea donc nécessaire de tirer parti de ses marchandises et de sa pitié pour un oncle qui devait avoir une foule de collatéraux inconnus, car elle était la troisième et dernière fille Poupillier, elle avait quatre frères, et son père, commissionnaire à charrette, lui parlait dans son enfance de trois tantes et de quatre oncles, ayant tous des destinées les plus saugrenues. Après avoir vu son oncle, elle prit son train de galop pour venir consulter Cérizet en lui apprenant comment elle avait retrouvé sa fille, et les ramons, les observations, les indices qui lui faisaient croire que son oncle Poupillier cachait un tas d'or dans son grabat. La mère Cardinal ne se reconnaissait pas assez forte pour s'emparer de la succession du pauvre, légalement ou illégalement, et elle était venue se confier à Cérizet.

L'usurier des pauvres, semblable aux égoutiers, trouvait enfin des diamants dans la fange où il barbottait depuis quatre ans en y épant un de ces hasards qui, dit-on, se rencontrent au milieu de ces faubourgs d'où sortent quelques héritières en sabots. Tel était le secret de sa mansuétude avec l'homme de qui la ruine était jurée. On peut imaginer en quelle anxiété il fut en attendant le retour de la veuve Cardinal, à qui ce profond ourdisseur de trames ténébreuses avait donné les moyens de vérifier ses soupçons sur l'existence du trésor, et à qui sa dernière phrase avait promis tout, si elle voulait s'en remettre à lui du soin de recueillir cette moisson. Il n'était pas homme à reculer devant un crime, surtout quand il voyait chance à le faire commettre par autrui, tout en s'en appliquant les bénéfices. Et il achetait alors la maison de la rue Geoffroy-Marie et il se voyait enfin bourgeois de Paris, capitaliste en état d'entreprendre de belles affaires !

CHAPITRE XXII
DES DIFFICULTES QUI SE RENCONTRENT DANS LE VOL LE PLUS FACILE

— Mon cher Benjamin, dit la revendeuse de marée en abordant Céribet d'un visage enflammé par la rapidité de la course et par la cupidité, mon oncle couche sur plus de cent mille francs en or !... Et je suis certaine que les Perrache, sous couleur de le soigner, ont *reluqué* le magot !...

— Cette fortune-là, dit Céribet, partagée entre quarante héritiers ne donnerait pas grand'chose à chacun. Ecoutez, mère Cardinal, j'épouse votre fille, donnez-lui l'or de votre oncle en dot, et je vous laisserai la rente et la maison... en usufruit.

— Nous ne courrons aucun risque ?...

— Aucun.

— C'est fait ! dit madame veuve Cardinal, quelle belle vie ca me fera six mille francs de rentes.

— Et un gendre comme moi, donc, s'écria Céribet.

— Je serai donc Bourgeoise de Paris !... dit la Cardinal.

— Maintenant, reprit Céribet après une pause pendant laquelle le gendre et la belle-mère s'embrassèrent, je dois aller étudier le terrain. Ne quittez plus la place et vous annoncerez aux portiers que vous attendez un médecin, le médecin, ce sera moi, n'ayez pas l'air de me connaître.

— Es-tu fûté, gros drôle ! dit la mère Cardinal en donnant une tape au ventre de Céribet en façon d'adieu.

Une heure après, Céribet, vêtu tout en noir, déguisé par une perruque rousse et par une physionomie artistement dessinée, arriva rue Honoré-Chevalier en cabriolet de régie. Il demanda qu'on lui indiquât le logement d'un pauvre nommé Poupillier, au portier cordonnier, qui lui dit :

— Monsieur est le médecin qu'attend madame Cardinal ?

Et sur un signe de Céribet, il le conduisit à un escalier de service, qui menait dans la mansarde occupée par le pauvre. Perrache sortit sur le pas de sa porte, et le cocher du cabriolet, questionné par lui, confirma la qualité que Céribet se laissait donner.

La maison où demeurait Pouillier est une de celles qui sont sujettes à perdre la moitié de leur profondeur en vertu du plan d'alignement, car la rue Honoré-Chevalier est une des plus étroites du quartier Saint-Sulpice. Le propriétaire, à qui la loi défendait d'élever de nouveaux étages ou de réparer, était obligé de louer cette bicoque dans l'état où il l'avait achetée. Ce bâtiment, excessivement laid sur la rue, se composait d'un premier étage surmonté de mansardes au-dessus d'un rez-de-chaussée, et d'un petit corps de logis en équerre sur chaque côté. La cour se terminait par un jardin planté d'arbres qui dépendait de l'appartement du premier étage. Ce jardin séparé de la cour par une grille, aurait permis à un propriétaire riche de vendre à la ville la maison et de la rebâtir sur l'emplacement de la cour ; mais non seulement le propriétaire était pauvre, mais encore il avait loué tout le premier étage par un bail de dix-huit ans à un personnage mystérieux sur qui ni la police officieuse du portier ni la curiosité des autres locataires n'avait pu mordre. Ce locataire, alors âgé de soixante-dix ans, avait en 1829 fait adapter un escalier à la fenêtre du corps de logis en retour qui donnait sur le jardin, pour y descendre et s'y promener sans passer par la cour. La moitié du rez-de-chaussée, à gauche, était occupée par un brocheur qui, depuis dix ans, avait transformé les remises et les écuries en atelier, et l'autre moitié par un relieur. Le relieur et le brocheur occupaient chacun la moitié des mansardes sur la rue. Les mansardes au-dessus d'un des corps de logis en retour dépendaient de l'appartement du mystérieux personnage. Enfin, Pouillier payait cent francs pour la mansarde qui couronnait l'autre petit corps de logis à gauche, et où l'on montait par un escalier qu'éclairaient des jours de souffrance. La porte cochère offrait ce renforcement circulaire indispensable dans une rue étroite où deux voitures ne peuvent se rencontrer.

Cérezet prit une corde qui servait de rampe en gravissant l'espèce d'échelle qui menait à la chambre où se mourait le centenaire, et où l'attendait l'affreux spectacle d'une misère jouée. Or, à Paris, tout ce qui se fait exprès, est admirablement réussi. Les pauvres sont en ceci tout aussi forts que les boutiquiers pour leurs étalages, que les faux riches qui veulent obtenir du crédit. Le plancher n'avait jamais été balayé, les carreaux disparaissaient sous une espèce de litière composée d'ordures, de pous-

sière, de boue séchée, de tout ce que jetait Pouillier. Un mauvais poële en fonte, dont le tuyau se rendait dans le trumeau d'une cheminée condamnée ornait ce taudis, au fond duquel était une alcôve, un lit dit en tombeau, à pentes et à bonnes grâces en serge verte dont les vers avaient fait de la dentelle. La fenêtre, presque aveugle, avait sur ses vitres comme une taie de poussière et de crasse qui dispensait d'y mettre des rideaux. Les murs, blanchis à la chaux, offraient au regard une teinte fuligineuse due au charbon et aux mottes que le pauvre brûlait dans son poële. Sur la cheminée, il y avait un pot à eau ébréché, deux bouteilles et une assiette cassée. Une mauvaise commode vermoulue contenait le linge et les habits propres. Le mobilier consistait en une table de nuit de l'espèce la plus vulgaire, une table valant quarante sous, et deux chaises de cuisine presque détaillées. Le costume si pittoresque du centenaire était accroché à des clous, et les informes sparteries qui lui servaient de souliers bâillaient au bas. Son bâton prestigieux et son chapeau se trouvaient auprès de l'alcôve.

En entrant, Cérizet regarda le vieillard ; il était la tête sur un oreiller brun de crasse, sans taie, et son profil anguleux, pareil à celui que dans le dernier siècle des graveurs se sont amusés à faire avec des paysages à roches menaçantes, et qu'on voit sur les boulevards, se dessinait en noir sur le fond vert des rideaux. Pouillier, homme de près de six pieds, regardait fixement un objet idéal au pied de son lit, et il ne remua point en entendant grogner la lourde porte, armée de fer et à forte serrure qui fermait solidement son domicile.

— A-t-il sa connaissance ? dit Cérizet, devant qui la Cardinal recula, car elle ne le reconnut qu'à la voix.

— A peu près, dit madame Cardinal.

— Venez sur l'escalier, personne ne pourra nous entendre. Voici le plan, reprit Cérizet en parlant à l'oreille de sa future belle-mère. Il est faible, mais il a bon visage, et nous avons bien huit jours à nous ; d'ailleurs je vais aller chercher un médecin qui nous convienne. Je reviendrai mardi avec six têtes de pavot. Dans l'état où il est, voyez-vous, une décoction de pavot le plongera dans un profond sommeil. Je vous enverrai un lit de sangle, sous prétexte de vous faire un coucher pour passer les nuits auprès de votre oncle. Nous le transporterons du lit vert sur le lit de sangle, et

quand nous aurons reconnu la somme que contient ce précieux meuble, eh ! bien, nous ne manquerons pas de moyens de transport. Le médecin nous dira s'il est en état de vivre quelques jours et surtout de tester...

— Mon fils !

— Mais il faut savoir qui sont les habitants de cette baraque ! les Perrache peuvent donner l'alarme, et autant de locataires, autant d'espions.

— Bah ! je sais déjà que monsieur du Portail le locataire du premier, un petit vieux, a soin d'une fille folle, que j'entends appeler Lydie depuis ce matin ; elle est au-dessous, gardée par une vieille flamande nommée Katt. Ce vieillard a pour tout domestique un vieux valet de chambre, un autre vieux appelé Bruno qui fait tout, excepté la cuisine.

— Mais ce relieur et ce brocheur, ça travaille dès le matin, dit Céribet. Allons à la mairie il me faut pour la publication des bans, les nom, prénoms de votre fille, et son lieu de naissance, afin de se procurer les actes nécessaires. De samedi prochain en huit, la noce !

— Va-t-il ! va-t-il ce gueux-là ! dit la mère Cardinal en poussant de l'épaule ce redoutable gendre.

En descendant, Céribet fut surpris de voir le petit vieux, ce du Portail se promenant dans le jardin avec un des personnages les plus importants du gouvernement, le comte Martial de la Roche-Hugon. Il resta dans la cour examinant cette vieille maison, bâtie sous Louis XIV et dont les murs jeunes, quoiqu'en pierre de taille, pliaient comme le vieux Poupillier, il regardait les deux ateliers et y comptait les ouvriers. Cette maison était silencieuse comme un cloître. Observé lui-même, Céribet s'en alla, pensant à toutes les difficultés que présentait l'extraction de la somme cachée par le moribond, quoiqu'elle fût sous un petit volume.

— Enlever cela pendant la nuit, se disait-il, les portiers sont aux aguets, et le jour, on sera vu par vingt personnes... On porte assez difficilement vingt-cinq mille francs d'or sur soi...

Les sociétés ont deux termes de perfection : le premier est l'état d'une civilisation où la morale également infusée ôte l'idée du crime, et les jésuites arrivaient à ce terme sublime qu'a présenté l'Eglise primitive. Le second est l'état d'une civilisation où la surveillance des citoyens les uns sur les autres, rend le crime

impossible. Ce terme que cherche la société moderne, où le crime offre de telles difficultés qu'il faut ne pas raisonner pour en commettre. En effet, aucune des iniquités que la loi n'atteint pas ne reste impunie, et le jugement social est plus sévère encore que celui des tribunaux. Qu'on supprime un testament sans témoins, comme Minoret le maître de poste de Nemours, ce crime est traqué par l'espionnage de la vertu comme un vol est observé par la police. Aucune indélicatesse ne passe inaperçue, et partout où il y a lésion, la marque paraît. On ne peut pas plus faire disparaître les biens que les hommes, tant à Paris surtout, les choses sont numérotées, les maisons gardées, les rues observées, les places espionnées. Pour exister, le délit veut une sanction comme celle de la Bourse, comme celle donnée par les clients de Cérezet qui ne se plaignaient point et qui eussent tremblé de ne plus le trouver à sa cuisine, le mardi.

— Eh ! bien, mon cher monsieur, dit la portière en allant au devant de Cérezet, comment va-t-il cet ami de Dieu, ce pauvre homme ?...

— Je suis l'homme d'affaires de madame Cardinal, répondit Cérezet, je viens de lui conseiller de se faire faire un lit pour garder son oncle, et vais envoyer un notaire, un médecin et une garde.

— Ah ! je puis bien servir de garde, répondit madame Perrache, j'ai gardé des femmes en couches.

— Eh ! bien, nous verrons, repartit Cérezet, j'arrangerai cela... Qui donc avez-vous pour locataire du premier ?

— Monsieur du Portail !... Oh ! voilà trente ans qu'il loge ici, c'est un rentier, monsieur, un vieillard bien respectable... Vous savez les rentiers, y vivent de leurs rentes... Il a été dans les affaires. Voilà bientôt onze ans qu'il essaye de rendre la raison à la fille d'un de ses amis, mademoiselle Lydie de la Peyrade. Oh ! elle est bien soignée, allez, et par les deux plus fameux médecins... Mais jusqu'à présent rien n'a pu lui rendre la raison.

— Mademoiselle Lydie de la Peyrade !... s'écria Cérezet, êtes-vous bien sûre du nom ?

— Madame Katt, sa gouvernante, qui fait aussi le peu de cuisine de la maison, me l'a dit mille fois, quoiqu'en général ni monsieur Bruno le domestique, ni madame Katt ne causent.

C'est parler à des murailles que de vouloir en obtenir un renseignement... Voilà vingt ans que nous sommes portiers, nous n'avons jamais rien su de monsieur du Portail. Bien mieux mon cher monsieur, il est propriétaire de la petite maison à côté, vous voyez la porte bâtarde, eh ! bien, il peut sortir à sa fantaisie et recevoir du monde par là, sans que nous en sachions rien. Notre propriétaire n'est pas plus avancé que nous là-dessus. Quand on sonne à la porte bâtarde, c'est Bruno qui va ouvrir...

— Ainsi, dit Cérizet, vous n'avez pas vu passer le monsieur avec qui ce petit vieillard mystérieux est en train de causer...

— Tiens, mais non !...

C'est la fille de l'oncle à Théodore, se dit Cérizet en remontant en cabriolet. Du Portail serait-il le protecteur qui, dans, le temps, a envoyé deux mille cinq cents francs à mon ami ?... Si je lui faisais parvenir une lettre anonyme pour l'avertir du danger que vingt mille francs de lettres de change font courir au jeune avocat ?...

Une heure après, un lit de sangle complet arriva pour madame Cardinal, à qui la curieuse portière offrit ses services pour lui donner à manger.

— Voulez-vous voir monsieur le curé, dit la mère Cardinal à son oncle, que la construction du lit occupa beaucoup.

— Je veux du vin, répondit le pauvre, et pas d'autre médicament.

— Comment vous sentez-vous, père Poupillier ? dit la portière.

— Je ne me sens point, répondit-il en souriant ; voilà douze jours que je ne suis point à mon affaire...

La mendicité religieuse, sa place sous le porche de Saint-Sulpice était l'affaire...

— Ça lui revient, dit la mère Cardinal.

— Ils me volent, ils se passent de moi reprit-il en lançant des regards menaçants... Ah ! te voilà, ma petite Cardinal, un nom d'église...

— Ah ! ça me fait-il plaisir de vous voir revenu, s'écria la petite Cardinal, qui allait sur quarante ans. Le centenaire était retombé.

— C'est égal, il pourra tester, comme dit mon *singe*.

Les gens d'affaires ont dans le peuple le surnom de singes. Ce nom est aussi donné aux entrepreneurs.

— Vous ne m'oublierez pas, dit la portière ; c'est moi qui a dit à Perrache d'aller vous querir.
 — Vous oublier ! j'oubliais donc le bon Dieu, ma fille... Aussi vrai que je suis née Pouillier, vous aurez de ce que j'aurai de quoi faire crever votre tablier...

Céribet revint au commencement de la soirée, après avoir fait toutes les diligences nécessaires pour avoir les expéditions d'actes indispensables à son mariage, et fait publier les bans aux deux mairies. Une seule tasse d'eau de pavot avait procuré le plus profond sommeil au vieux Pouillier. La nièce et Céribet prirent le centenaire et le transportèrent d'un lit sur l'autre. Puis, avec une rapidité sans pudeur, ils défirent le lit et visitèrent la paillasse, ce coffre-fort des mendiants. La paillasse était vide ; mais le lit, au lieu d'une sangle, avait un fond en bois comme un tiroir, et la lourdeur de ce lit, que le matin la mère Cardinal n'avait pu remuer fut expliquée, quand ces deux héritiers s'aperçurent qu'il existait un double fond. A force de recherches, Céribet finit par découvrir que la traverse de devant était masquée au moyen d'une planchette adaptée comme celles qui ferment les boîtes de dominos. Il tira cette languette, et vit quatre tiroirs de trois pouces d'épaisseur, tous pleins de pièces d'or.

— Nous les remplacerons par des gros sous, dit-il en poussant le coude de la mère Cardinal.
 — Qu'y a-t-il là ?

— Quatre-vingt-dix mille francs au moins trente mille par tiroir, répondit Céribet, la dot de votre fille. Mais replaçons-le sur son lit, car rien ne sera plus facile que d'exploiter cette mine, une fois le secret connu, c'est bien ingénieux...

— Il aura trouvé ce lit d'avare chez quelque marchand de meubles... s'écria la mère Cardinal.
 — Voyons si je pourrai porter mille pièces de quarante francs, dit Céribet en bourrant d'or les deux goussets de son pantalon, où il tint trois cents pièces d'or, les deux poches de son gilet où il en mit deux cents, et les deux poches de sa redingotte où il en mit deux cent cinquante dans son mouchoir et deux cent cinquante dans celui de la mère Cardinal.

— Ai-je l'air d'être bien chargé ? dit-il en allant et venant.

— Mais, non !...

— Eh bien, en quatre voyages, l'or des tiroirs sera chez moi...

Le vieillard endormi fut replacé sur son lit, et Céritet gagna la place Saint-Sulpice, où il prit un fiacre pour revenir chez lui. Pour ne pas donner de soupçons, il vint une seconde fois accompagné d'un médecin du quartier Saint-Marcel qui avait l'habitude de voir les pauvres, et qui connaissait leurs maladies, et la consultation finit vers neuf heures. Le médecin déclara que le vieillard n'irait pas trois jours, en le voyant si profondément absorbé par la tasse d'eau de pavot ; aussitôt le médecin parti, Céritet prit une